

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

N°2018/20

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	24	24

<u>Date de la convocation :</u>	le 13 avril 2018
<u>Date d'affichage :</u>	le 27 avril 2018

Séance du 19 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf avril à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Sophie MERCIER, Marianne PARIGOT et Corinne TROUVAIN, Messieurs Patrick ALLARD, Philippe BARBILLON, Didier BÉRANGER, Jacques CAMUS, Patrice CARVALHO, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Marcel DAUSQUE, Alain DENNEL, Michel DUPONT, Olivier FERREIRA, Dominique FERRY, Dominique FONTAINE, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Jean-Pierre LEOEUF, Denis MESSIO, Christophe PICARD, Patrick PEYR et Gérard WARIN.

Absents représentés : Monsieur Alain CARRIÈRE par Monsieur Didier BÉRANGER, Monsieur Jean-Claude GRANIER représenté par Monsieur Jacques CAMUS, Monsieur Florent MAZIÈRES représenté par Monsieur Christophe PICHARD.

Absents excusés : Madame Khristine FOYART, Messieurs Daniel FORGET, Jean-Noël GUESNIER, Jean-Pierre HAUDRECHY, Christian HEDUY et Jackie TASSIN

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Objet : Avenant n°1 à la convention de mandat n°01/2017 – FEIGNEUX – rue de la Vallée et rue du Chêne

Vu la convention de mandat conclue avec la commune de FEIGNEUX le 23 mars 2017 pour les travaux de renforcement souterrain des réseaux rue de la Vallée et rue du Chêne,

Considérant certaines contraintes liées au chantier, les montants communiqués au Comité Syndical du 19 avril 2018 nécessitent un ajustement.

Le Président propose de conclure un avenant à la convention de mandat afin porter 38 511,00 € HT le montant de la prise en charge du SEZEO pour les travaux de basse tension.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

AUTORISE le Président à signer un avenant à la convention de mandat n°01/2017 avec la commune de FEIGNEUX afin d'ajuster les montants financiers pour les travaux de renforcement souterrain des réseaux réalisés rue de la Vallée et rue du Chêne.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA



AVENANT À LA CONVENTION DE MANDAT N° 01/2017

RENFORCEMENT EN SOUTERRAIN Rue de la Vallée et rue du Chêne Commune de FEIGNEUX

ENTRE

Le Syndicat des Énergies de la Zone Est de l'Oise représenté par Monsieur Olivier FERREIRA, Président, autorisé à signer par délibération du Comité Syndical du 19 avril 2018, ci-après dénommé « le SEZEO » ou le « Mandataire »,
 Comptable assignataire du SEZEO : Trésorerie de THOUROTTE

ET

La Commune de FEIGNEUX, représentée par Madame Véronique CAVALETTI, Maire, autorisée à signer par délibération du Conseil Municipal du , ci-après dénommée « La Commune » ou le « Mandant »,
 Comptable assignataire de la commune: Trésorerie de Crépy en Valois
 Considérant la nécessité d'ajuster la répartition de l'enveloppe financière entre les différents réseaux il convient de modifier comme suit les articles suivants de la convention initiale :

ARTICLE 8. PROGRAMME – ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE

8.2. L'enveloppe financière de l'ensemble des travaux est arrêtée ainsi :

Par réseau	Basse Tension	Éclairage Public	Télécom	Total
Coûts HT				
Maitrise d'œuvre	2 219,00	723,00	2 219,00	5 161,00
Diagnostic amiante	413,00	135,00	413,00	961,00
Coordination Sécurité Protection Santé	805,00	262,00	805,00	1 872,00
Travaux	47 911,00	14 503,00	25 579,00	87 993,00
TOTAL	51 348,00	15 623,00	29 016,00	95 987,00

ARTICLE 14. DÉTERMINATION DU COÛT DES OUVRAGES

La présente convention de mandat détermine la répartition du coût des travaux à la charge de chacune des structures.

Participation financière du SEZEO :

Montant HT retenu pour la Basse Tension	
Maitrise d'œuvre (plafond marché SEZEO)	2 219,00
Diagnostic amiante	413,00
Coordination Sécurité Protection Santé	805,00
Travaux	47 911,00
TOTAL	51 348,00

Conformément aux modalités de participation en vigueur, et à la notification de participation en date du 30 mars 2015 le SEZEO prend en charge 75 % des dépenses liées à la Basse Tension soit : **38 511,00 € HT**

Participation financière de la Commune :

Par réseau	Basse Tension (reste à charge)	Éclairage Public	Télécom
Coûts HT			
Maitrise d'œuvre	554,75	723,00	2 219,00
Diagnostic amiante	103,25	135,00	413,00
Coordination Sécurité Protection Santé	201,25	262,00	805,00
Travaux	11 978,00	14 503,00	25 579,00
TOTAL	12 837,25	15 623,00	29 016,00

Soit un montant total de : **57 476,25 € HT**

Les autres modalités définies à la convention de mandat n°01/2017 du 23 mars 2017 restent applicables.

Fait à Thourotte, le

Pour le SEZEO
 Le Président,
 Olivier Ferreira

Pour la Commune de FEIGNEUX
 Le Maire,
 Véronique CAVALETTI